Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260521-DELIB202605055-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 12.05.2026 **Affichage** : 12.05.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 20 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 22

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, HUBERT Chantal, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine, BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, GUILLERY Emmanuelle, HIGUINEN Angélique (partie à 21h30), BOULANGER Benjamin, MAGNET Aurore, CHESNAIS Mathis.

Absents excusés : GENOUVRIER Marie-Christine (pouvoir à Mme HUBERT), JOSSELIN Gildas (pouvoir à M FORÊT), BUCCO Mattéo.

Votes
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Madame Aurore MAGNET.

N°2026-05-055 FOUGERES AGGLOMERATION : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES 2026

Vu l'article 5214-16 (V) du code général des collectivités territoriales ;
Considérant les travaux de réhabilitation d'un ensemble immobilier en logements locatifs et cellules paramédicales au 1 rue de Cimette, 2 et 4 rue du Relais ;
Sur proposition du Maire, la commune sollicite une subvention au titre du Fonds de Développement des Communes 2026 pour un montant de 34 994 €, pour financer **les travaux de réhabilitation d'un ensemble immobilier en 4 logements locatifs et 2 cellules paramédicales au 1 rue de Cimette, 2 et 4 rue du Relais.**

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : sollicite Fougères Agglomération à hauteur de 34 994 € au titre du Fonds de Développement des Communes pour l'année 2026 pour financer d**es travaux de réhabilitation d'un ensemble immobilier en 4 logements locatifs et 2 cellules paramédicales au 1 rue de Cimette, 2 et 4 rue du Relais.**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260521-DELIB202605055-DE

Article 2 : précise le plan de financement

COMMUNE	**LA CHAPELLE-FLEURIGNÉ**
Projet	**Travaux de réhabilitation d'un ensemble immobilier en 4 logements locatifs et 2 cellules paramédicales au 1 rue de Cimette, 2 et 4 rue du Relais**
Début des travaux / Fin de travaux	Avril 2025 / Septembre 2026
Montant H.T des travaux	941 211,15 €
Montant des subventions sollicitées (hors fonds de concours)	615 861,00 €
Montant du Fonds de concours 2026	**34 994,00 €**
Autofinancement	290 356,15 €

Article 3 : charge le Maire et le comptable public assignataire de Fougères Collectivités, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 21 mai 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

La secrétaire de séance,
Mme Aurore MAGNET

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.